



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1578

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1578 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage - Création de zones commerciales sur la rue Sainte-Catherine Ouest* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 20 décembre 2021.

L'objet de ce règlement est de :

- modifier le plan de zonage de manière à créer la zone C4-32-03 à même les zones R9-32-01 et R4-32-03 (laquelle disparaît);
- modifier le plan de zonage de manière à créer la zone C4-34-15 à même les zones R4-34-12 et C1-34-11 ;
- spécification physico-spatiale pour ces deux nouvelles zones, pour y autoriser un large éventail d'usages de bureau et de commerces en changeant le moins possible les hauteurs et densités maximales autorisées.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la Ville de Westmount, sur le lien suivant : https://westmount.org/zone-resident/services-juridiques-greffe/reglements/.

FAIT à Westmount, ce 23 décembre 2021.

Hadi Hakim

Greffier substitut de la ville

Hadi Hakim, ing., MBA